

SANTÉ

Pour une politique adaptée à l'épidémie d'hépatites

A l'occasion de la journée mondiale des hépatites du 19 mai, plusieurs associations dénoncent le manque d'ambition du nouveau plan de lutte contre ces maladies (1). « Il est loin de prendre la mesure de l'épidémie, souligne Médecins du monde, alors que les associations formulent depuis deux ans des propositions concrètes, dont l'éducation aux risques liés à l'injection. Les mesures s'en tiennent à des études de faisabilité, des revues de la littérature ou des audits d'expériences nationales et internationales. » « Ce plan ne fait que rappeler les principes, il ne renforce pas les moyens et n'indique aucune vraie priorité », renchérissent l'Anitea (Association nationale des intervenants en toxicomanie et addictologie) et la F3A (Fédération des acteurs de l'alcoologie et de l'addictologie).

Pourtant l'infection par l'hépatite C est une des premières causes de mortalité chez les usagers de drogue par voie injectable, explique Jean-Michel Delile, vice-président de l'Anitea. Alors que la prévalence de l'infection par le virus de l'hépatite C (VHC) est d'environ 1 % dans la population française, elle s'élève, selon les études, à 50 %, voire à 70 % des usagers de drogue par injection. En outre, les actions traditionnelles de réduction des risques très efficaces contre l'infection par le VIH n'ont pas eu la même efficacité contre le VHC, en raison du pou-

voir plus élevé de contamination et de la résistance plus forte de ce virus.

Aussi face à une épidémie qui ne cesse de s'aggraver, avec 221 000 personnes infectées et 2 640 décès annuels associés à l'hépatite C en France (chiffres de Médecins du monde), les associations réclament une politique adaptée. Outre la poursuite des innovations en matière de réduction des risques, l'Anitea et la F3A insistent sur la nécessité d'améliorer le dépistage, de créer des places d'hébergement pour les usagers en situation de précarité, de favoriser la vaccination contre l'hépatite B et de développer l'accès aux droits compte tenu des coûts engagés. Médecins du monde demande également l'ouverture rapide d'une recherche-action en matière d'éducation aux risques liés à l'injection, comme s'y était engagée d'ailleurs la ministre de la Santé en 2008.

Six associations – ASUD, SOS hépatites Paris, Act Up, Anitea, Gaïa, Safe – ont également profité de la journée mondiale des hépatites pour ouvrir « symboliquement » dans la capitale une « salle de consommation à moindre risques » dans les locaux de l'association ASUD. Objectif : convaincre les pouvoirs publics de l'intérêt de développer en France ces centres, qui existent dans les grandes villes de Suisse, d'Espagne ou d'Allemagne, et dans lesquels les usagers, notamment les plus précaires, sont autorisés à consommer leurs drogues dans de bonnes conditions d'hygiène en étant encadrés par des professionnels (médecins, infirmiers, travailleurs sociaux...). La salle, ouverte à Paris seulement les 18 et 19 mai,

n'avait d'ailleurs pas vocation à recevoir des usagers de drogue, mais à montrer grandeur nature l'intérêt de ce type de réponse. Notamment parce que de tels espaces permettent de rentrer en contact avec les personnes ayant le plus de difficulté à entamer un parcours de soin. ■ I. S.

(1) Voir ASH n° 2598 du 27-02-09, p. 15.

POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Projet de loi « hôpital » : les revendications restent vives

Quel sort sera réservé aux assistants de service social dans les établissements médico-sociaux et de santé ? Alors que le projet de loi « hôpital, patients, santé et territoires » est débattu au Sénat (1), l'Association nationale des assistants de service social (ANAS) s'inquiète du peu de place consacré dans le texte aux missions de ces professionnels dans la future organisation, le seul service social cité étant celui de l'assurance maladie avec la dimension « santé au travail ». Elle propose d'introduire dans le projet de loi des précisions sur le rôle et la mission du service social hospitalier, garant de « la prise en compte des besoins de la personne hospitalisée ». Plus généralement, l'inquiétude de l'ANAS porte sur la place congrue faite à l'utilisateur dans l'ensemble du dispositif : « Le texte porte sur les objectifs managériaux et budgétaires, mais on ne voit pas apparaître celui-ci, rien n'indique la façon dont il sera entendu », explique Françoise Léglise, présidente de l'ANAS. Elle rejoint les préoccupations de nombreux acteurs, comme l'Association des paralysés de France (APF), qui demande à nouveau que les associations représentant les personnes en situation de handicap soient présentes au sein des commissions spécialisées des agences régionales de santé. Par ailleurs, le volet « éducation thérapeutique » du projet inquiète l'ANAS. Des « éducateurs pour la santé » pourraient en être chargés, mais le texte ne propose aucune définition de ce nouveau métier, regrette l'association, qui s'interroge sur « la complémentarité » de ces professionnels et des assistants sociaux. De son côté, le Collectif interassociatif sur la santé (CISS) est monté au créneau après les modifications apportées par les sénateurs en commission des affaires sociales aux dispositions sur l'éducation thérapeutique. Le texte prévoit désormais que les pro-

EN BREF

CLAUDY LEBRETON, président de l'Assemblée des départements de France, s'étonne des statistiques concernant la dépendance et le handicap, publiées dans une étude DREES (voir ce numéro, page 9). En ne mettant en valeur que la timide progression du nombre de bénéficiaires de l'APA, de l'ACTP et de la PCH, celles-ci tendraient, selon lui, à accréditer l'idée que les dépenses des conseils généraux pour ces allocations progressent peu. Or celles-ci « n'en

finissent pas d'exploser, avec une augmentation de 501 millions d'euros entre 2007 et 2008 », soit de 10 % en un an. « Une charge supplémentaire nette pour les contribuables locaux », souligne le président. ■

LA FONCTION DE MÉDECIN DE PMI

(protection maternelle et infantile) doit être revalorisée. Face au difficultés de recrutement de ces professionnels, liées notamment à un déroulement de carrière

peu attractif, le Syndicat national des médecins de PMI lance une pétition nationale (sur www.snmpmi.org). Il réclame notamment la revalorisation du statut des médecins territoriaux sur le modèle des modifications intervenues pour les médecins inspecteurs de santé publique. Dans un contexte de crise de la démographie médicale, il en va de l'avenir des politiques de prévention, notamment en santé maternelle et infantile, souligne-t-il. ■